



PROCEDURE D'ORIENTATION D'UN ELEVE DU 2nd DEGRE VERS L'EGPA

ATTENTION / DATES « BUTOIRS »

- Pour un élève qui n'a pas été pré-orienté en SEGPA : le dossier doit être déposé avant le **4 mars 2020**.
- Pour un élève qui a été pré-orienté en SEGPA à la fin du CM2, le dossier doit être complété et transmis au coordonnateur EGPA avant **le 3 avril 2020**.

Pour quel enfant ? **Elève qui, à la fin de la troisième année de consolidation, rencontre des difficultés scolaires importantes et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.**

1- Début septembre : **Un dossier et le courrier de Mme l'IA-DASEN** sont envoyés par courriel aux chefs d'établissement. S'il n'est pas reçu, il est à demander au coordonnateur EGPA. **Des évaluations sont envoyées pour une aide au discernement.**

Par tél : 02 43 61 58 69

Par mail : coordonnateur.egpa@ac-nantes.fr

Par courrier : M BEZANNIER Samuel
Coordonnateur EGPA
Direction Académique
19, Bd Paixhans
CS 50042 - 72071 LE MANS Cedex 9

Rédiger une demande d'intervention auprès du service de psychologie.

2- Dès que possible, le chef d'établissement réunit l'Equipe Educative (Voir le dossier « **GUIDE DE L'EQUIPE EDUCATIVE** » que vous retrouverez sur le site de la DEC : Enseignants et équipes, Ecoles, Education Inclusive, Informations).

Le dossier est constitué sur proposition du conseil de classe et avec l'avis de la famille.

3- **Constitution du dossier** sous la responsabilité du Chef d'Etablissement :

- a. Les volets psychologique et scolaire (avec l'évaluation de la maîtrise des éléments définis dans le socle commun de connaissances et l'avis de la famille)
- b. Les évaluations EGPA (format A4 et corrigé)
- c. Le volet social (si internat demandé)
- d. Le volet médical (si pathologie impactant les apprentissages)
- e. **Si la famille choisit en priorité la SEGPA de Pruillé : ajouter une lettre signée de cette dernière stipulant ce choix.**

4- **Envoi du dossier à l'IEN-ASH** (à l'attention du coordonnateur, voir adresse ci-dessus).

Pour les élèves pré-orientés, le dossier envoyé en CM2 doit être complété par les travaux réalisés en classe et les bulletins scolaires.

Il peut être enrichi de nouveaux éléments établis par le psychologue du collège.